

Chères citoyennes, chers citoyens,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants pour l'exercice financier 2021.

À la suite des modifications apportées par la loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, le rapport du maire initialement présenté en novembre en vue de l'adoption du prochain budget est remplacé par un rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité, conformément aux modalités déterminées par le conseil.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Ville pour l'exercice 2021 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 14 642 263 \$. Les différentes charges pour l'ensemble des services de la Ville, incluant les frais financiers et l'amortissement des immobilisations, s'élèvent à 14 049 767 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2 824 756 \$.

Revenus de fonctionnement	14 642 263 \$
Charges de fonctionnement	14 049 767 \$
Conciliation à des fins fiscales	2 232 260 \$

Les principaux éléments qui ont généré cet excédent sont par, notamment :

- Une saine gestion administrative ;
- Les droits de mutation immobilière beaucoup plus élevés ;
- Revenus de taxes sur la valeur foncières plus élevés ;
- Cession d'un terrain au parc industriel

La dette à long terme est passée de 18 618 480 \$ au 31 décembre 2020 à 17 351 600 \$ au 31 décembre 2021, soit une diminution de 1 266 880 \$.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La firme de vérificateur externe BCGO s.e.n.c.r.l. a effectué l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 de la Ville de Coteau-du-Lac selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

À la suite de son mandat, un rapport de l'auditeur indépendant a été émis avec l'opinion suivante : « À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Coteau-du-Lac et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

MOT DE LA FIN

Le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil du 12 juillet 2022, sont ensuite transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et sont déposés sur le site Internet de la Ville au www.coteau-du-lac.com sous le menu « La Ville », sous l'onglet « Finance ».

Andrée Brosseau, mairesse